

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances et affaires générales »

Conseil municipal du 18 décembre 2018
Séance du 26 novembre 2018

14 Autorisation d'anticipation des dépenses d'investissement 2019

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

Mme CAPON, M. LEMAIRE, Mmes GUENDOUZE, FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, Mmes MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, LELONG, Mmes FAZAL, SAVAS, LEHNER, MM BOUKHACHBA, ASSAMTI, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mmes M'BAYE-DIAO, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

M. CABARET	Pouvoir à :	Mme DUHIN
Mme CARLIER	Pouvoir à :	Mme CAPON
M. BELMHAND	Pouvoir à :	Mme BARBETTE
M. N'DIAYE	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
M. ATAKAYA	Pouvoir à :	M. VILLEMAIN
M. MARTIN	Pouvoir à :	M. BOUKHACHBA
M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme SAVAS
Mme MEHADJI	Pouvoir à :	Mme FOURRIER-CESBRON
M. MONTES	Pouvoir à :	M. ABBADI
M. RIFI SAIDI	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
Mme SOKOLONSKI	Pouvoir à :	Mme MAUPIN
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON
M. LAMOUREUX	Pouvoir à :	M. SERTAIN

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés mais excusés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	37
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI, Mme SAVAS	2

■ Rapport de présentation :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, maire, expose :

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales autorise l'exécutif, jusqu'à l'adoption du prochain budget, de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans les limites de celles inscrites au budget de l'année précédente et de procéder au paiement des échéances de la dette survenant avant le vote du budget.

Le Conseil municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif à engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Pour mémoire, le total des opérations d'équipement inscrit à la section d'investissement au budget 2018 était de 20 265 046,23 €.

maintenant !

Ainsi, dans l'attente du vote du budget primitif 2019, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans le respect du montant maximum suivant :
20 265 046,23 € x 0,25 = 5 066 261,56 €.

Et de les affecter comme suit :

Nature	Nature Libellé	Total budgété 2018	Autorisation 2019
Total 20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 024 283,85	256 070,96
Total 204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	501 479,97	125 369,99
Total 21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 379 791,84	1 344 947,96
Total 23	IMMOBILISATIONS EN COURS	10 557 555,22	2 639 388,81
Total 27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 801 935,35	700 483,84
		20 265 046,23	5 066 261,56

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-1 et L1612-1,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et affaires générales » en date du 26 novembre 2018,
Considérant les besoins de crédits en investissement avant le vote du budget 2018,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2019, les paiements des dépenses d'investissement à hauteur de 5 066 261,56 € selon l'affectation ci-dessus proposée au vote.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application [telerecours citoyen](http://www.telerecours.fr) accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date d'affichage : **19 DEC. 2018**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

*Pour le Maire
et par délégation*

Maire de Creil

Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 21/12/18

et publication ou notification le 21/12/18

affiché le 19/12/18

CREIL, le 21/12/18

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

[Signature]

Francis LE PAPE

ID : 060-216001743-20181218-DLRG181218014-DE